

PROCÈS-VERBAL
RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du Vendredi 28 Novembre 2014

Lieu de réunion : mairie de Saint-Secondin

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal 21 Novembre 2014

Date de publication 08 décembre 2014

Etaient Présents : Jean SAUMUR (Maire) - Maryvonne CHARTIER - Marie Josée RICHARD - Fabrice MARCHAND - Pascal KNOBLOCH, (Adjoint) Mesdames et Messieurs Jean Louis BOURRIAUX - Laurent DELAFAYE - Jacky MARCHAND - Fabienne MITAULT - Serge MORILLON - Matthieu GUYON - Véronique MOTHET - Philippe RAYNAUD - Mélanie VALLADE.

Absents et excusés : Alexandra BOUGE, Philippe RAYNAUD -

Madame Mélanie VALLADE a été élue secrétaire.

Plus de la moitié des membres du Conseil Municipal étant présents,
La séance débute à 20 heures 30

Ordre du jour :

- subventions 2014
- Tarifs 2015
- projet éolien
- Scot Sud Vienne
- Retour commissions
- Questions diverses

Monsieur le Maire demande à Madame Mélanie VALLADE de donner lecture du procès verbal de la réunion du Conseil Municipal du 31 Octobre 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité ce Procès Verbal.

Subventions 2014

Répartitions des Subventions :

Le Conseil Municipal décide d'attribuer pour 2014 les subventions aux associations suivantes:

ASSOCIATIONS	Votes 2014
Les Voix de l'Amitié (Chorale) 86 ST SECONDIN	900
Donneurs de Sang 86 ST SECONDIN	125
Entente sportive Brion-St Secondin	1050
A D M R 86 USSON DU POITOU	300
ACCA 86 ST SECONDIN (Chasse)	250
Centre Culturel la Marchoise	50
La Tanche de la Clouère (Pêche)	100

Foyer Socio-Educatif CEG 86 GENCAY	50
Club 3 ème Age 86 ST SECONDIN	230
APE Ecole Publique 86 ST SECONDIN	800
AFAF 86 CHAUNAY	350
Anciens Combattants 86 ST SECONDIN	250
OXYGENE (Gym) 86 ST SECONDIN	550
Association diocésaine 86 POITIERS	125
Comité des Fêtes 86 ST SECONDIN	1400
Foyer Loisirs Pour Tous 86 ST SECONDIN	325
OCCE 86 COOP SCOL SAINT SECONDIN	560
Le Souvenir Français	50
TOTAL	7465

Tarifs 2015 :

LOCATION EAPA TARIFS 2015

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le taux applicable pour la révision des loyers en cours de bail suite à la loi 2005-841 du 28.07.2005, est l'indice de référence des loyers. Il indique que celui-ci à compter du 1^{er} janvier 2015 est pour les loyers de 0.57 %.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'appliquer les nouveaux tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2015

logement	loyer	Charges 1 pers	Charges 2 pers	Services 1 pers	Services 2 pers	Nourriture par jour et par pers
1	278.03	180.63	289.82	445.08	583.27	13.61
2	282.40	176.26	285.45	445.08	583.27	13.61
3	282.40	176.26	285.45	445.08	583.27	13.61
4	282.40	176.26	285.45	445.08	583.27	13.61
5	282.40	176.26	285.45	445.08	583.27	13.61
6	282.40	176.26	285.45	445.08	583.27	13.61
7	282.40	176.26	285.45	445.08	583.27	13.61
8	282.40	176.26	285.45	445.08	583.27	13.61
9	286.78	171.88	281.07	445.08	583.27	13.61
10	286.78	171.88	281.07	445.08	583.27	13.61
11	290.27	168.39	277.58	445.08	583.27	13.61
12	290.27	168.39	277.58	445.08	583.27	13.61
13	290.27	168.39	277.58	445.08	583.27	13.61
14	290.27	168.39	277.58	445.08	583.27	13.61
15	290.27	168.39	277.58	445.08	583.27	13.61
16	290.27	168.39	277.58	445.08	583.27	13.61
17	282.40	176.26	285.45	445.08	583.27	13.61
18	350.79		304.48	445.08	583.27	13.61
19	347.72		307.55	445.08	583.27	13.61

Autres tarifs 2015

Forfait infirmière : 57.97 €/mois

Aide à l'autonomie : 5.12 € / jour

Lavage linge : 68.03€/mois

Chambre de dépannage : 35.64 € / jour

TARIFS TRANSPORT PERSONNES AGEES 2015

Le Conseil Municipal décide d'appliquer le tarif suivant à compter du 1^{er} janvier 2015:
6.00 € le ticket

TARIFS CANTINE SCOLAIRE ET GARDERIE 2015

Le Conseil Municipal décide d'appliquer les tarifs suivant à compter du 1^{er} janvier 2015 :

- Repas cantine scolaire enfant : 3.50 €
- Repas cantine scolaire adulte : 6.20€
- Garderie : Matin : 1.45 €
- Garderie soir : 1.45 €

TARIFS REPAS EXTERIEURS EAMS 2015

Le Conseil Municipal décide d'appliquer les tarifs suivant à compter du 1^{er} janvier 2015 :

- Repas habituels : 11.20 €
- Repas occasionnels : 14.50 €
- Repas portés : 12.10 €

LOYER 2015

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le taux applicable pour la révision des loyers en cours de bail suite à la loi 2005-841 du 28.07.2005,est l'indice de référence des loyers. Il indique que celui-ci à compter du 1^{er} janvier 2015 est pour les loyers de 0.57 %.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'appliquer ce taux à compter du 1^{er} janvier 2015 soit :

- loyer mensuel Grande Maison : 621.06 €

LOYER 2015 EAMS

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le taux applicable pour la révision des loyers en cours de bail suite à la loi 2005-841 du 28.07.2005,est l'indice de référence des loyers. Il indique que celui-ci à compter du 1^{er} janvier 2015 est pour les loyers de 0.57 %.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'appliquer ce taux à compter du 1^{er} janvier 2015 soit :

- loyer mensuel Local CLEMENT : 211.17 €
- Loyer annuel Mme DUVERGER : 674.40 €

LOYER 2015 COMMUNE

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le taux applicable pour la révision des loyers en cours de bail suite à la loi 2005-841 du 28.07.2005,est l'indice de référence des loyers. Il indique que celui-ci à compter du 1^{er} janvier 2015 est pour les loyers de 0.57 %.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'appliquer ce taux à compter du 1^{er} janvier 2015 soit :

- loyer mensuel La Poste : 373.21 €
- Loyer mensuel appartement Mairie : 173.52 €
- Loyer mensuel logement Poney Club : 310.83 €
- Loyer mensuel logement école : 260.89 €
- Charges mensuelles logement école : 68.03 €
- Total loyer mensuel école : 328.92 €
- Garage école loyer mensuel : 21.59 €
- Pavillon 1 le hameau des Buis : 603.42 €
- Pavillon 2 le Hameau des Buis : 603.42€

LOYER 2015 PONEY CLUB

Le Conseil Municipal décide de fixer le loyer annuel du Poney Club à 5 864.00 € pour l'année 2015.

LOYER 2015 GARAGE SIBS

Le Conseil Municipal décide de fixer le loyer annuel du garage au SIBS (Syndicat Intercommunal Brion/St Secondin) à 4 808.60 € pour l'année 2015.

Tarifs photocopies 2015:

Le Conseil Municipal décide d'appliquer les tarifs suivants à compter du 01/01/2015 :

- Feuille A4 : 0.35 € la feuille
- Feuille A3 : 0.55 € la feuille.

Caution logement EPA:

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 25 Novembre 2008 qui fixait la caution demandée à l'entrée d'un résident dans un logement de la Résidence "Les Gais Logis".

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal maintient la caution de 500 € demandée à l'entrée d'un résident dans un logement à compter du 1er Janvier 2015.

Dossier Arrêté Péril:

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la requête de Monsieur MARQUET Francis au sujet d'une propriété mitoyenne à la sienne. Ce bâtiment dont la toiture est totalement écroulée, génère des nuisances chez Mr MARQUET (infiltration d'eau à travers les murs et moisissures chez ce dernier), d'autre part l'état général de ce bâtiment pourrait présenter un danger à toute personne s'y introduisant.

Le Maire précise donc qu'il a pris attache auprès du service juridique de Vienne Services. Ce dernier lui a indiqué la procédure à suivre, pour engager une démarche de mise en péril permettant ainsi d'apporter une protection globale à la population environnante.

Le Maire demande au Conseil de bien vouloir statuer sur la poursuite de l'opération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré demande au Maire de mettre en œuvre les différentes démarches afin de lancer la procédure préalable à l'arrêté de péril ordinaire.

Projet Eolien :

Le Maire rappelle que sur le secteur de Grassais, un projet éolien de 5 machines dont 4 sur la Commune de Saint Secondin était à l'étude depuis plusieurs années. Depuis la mi-novembre, ce projet est expurgé de tout recours possible. Une réunion a eu lieu courant Novembre avec l'investisseur, les propriétaires concernés et les municipalités.

Les signatures des baux avec les propriétaires sont en cours et les travaux commenceront début 2015 avec la mise en place d'un mas de mesures, des études géologiques et géotechniques et la réalisation de carottages. La construction réelle des éoliennes débutera à l'été 2015.

Le retour financier escompté pour la commune est de l'ordre de 17 000 € par an auquel il faut ajouter la taxe foncière. Ce retour pour la Commune correspond à 20 % de la péréquation globale.

Scot Sud Vienne :

Le Maire rappelle au Conseil que le schéma de Cohérence territoriale (SCOT) est un document d'urbanisme qui détermine à l'échelle de plusieurs communes un projet de territoire visant à mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles notamment en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacement et d'équipement commerciaux dans un environnement préservé et valorisé.

Cette réflexion est animée par un syndicat mixte regroupant les 2 pays montmorillonnais et civraisien, avec l'aide du Conseil Général.

4 commissions ont été créées et Monsieur le Maire indique qu'il y a possibilité pour l'ensemble des conseillers de participer au travail de ces commissions (commission 1 : territoire et environnement; commission 2 : économie, tourisme, industrie; commission 3 : démographie et services; commission 4 : habitat et déplacements)

Mme RICHARD souhaite participer aux travaux de la Commission 2 et Monsieur le Maire est inscrit aux travaux de la commission 3.

Retour des commissions:

Réunion du Conseil d'Ecole :

Mme RICHARD indique qu'elle a participé au dernier Conseil d'Ecole. Un bilan de la rentrée a été effectué et l'effectif global est de 55 enfants, le règlement intérieur a été voté .

Une liste des activités réalisées à l'école a été faite (piscine, musique, cinéma...). Mme RICHARD indique que l'ensemble des enseignantes et parents d'élèves est très satisfait des travaux réalisés avant la rentrée (peintures des grilles et bibliothèque, rideaux, stores)

D'autre part un plan d'évacuation avec visite de la commission de sécurité devrait être mis en place. Mr SAUMUR doit faire le point avec ses collègues des communes voisines ayant une école et avec Mr TEXIER de la Sous-Préfecture.

Enfin un Plan de Sureté (concernant des événements graves pouvant se produire à l'extérieur de l'Ecole) doit être mis en place. Deux membres du Conseil Municipal devraient y être associés.

Il est rappelé que pour être en conformité avec les règles de l'Education Nationale, un drapeau français et une plaque "Liberté, Egalité, Fraternité" devrait être installée en façade du bâtiment de l'école

Réunion du personnel de l'EAMS : Mme RICHARD rapporte au Conseil Municipal la réunion du 25 Novembre avec le personnel de l'EAMS. Elle précise que le sujet de la réalisation d'un document Unique de Prévention, avec la mise en place qu'il nécessite a été abordé. Il en ressort qu'au niveau du personnel, Mme TOUCHARD Virginie accepterait la mission d'assistante de prévention et Anne-Marie FOUCAULT , celle de suppléante.

Elle indique également qu'une formation interne concernant les consignes à respecter en matière de cuisine et d'entretien a été réalisée , que les demandes du personnel concernant la mise en place de casiers personnels a également été réalisé.

Monsieur le Maire a précisé au cours de cette réunion, que des contacts ont été pris auprès du Centre de Gestion concernant l'annualisation du temps de travail et la gestion des congés et que des précisions lui seront transmises.

Une réflexion va être lancée en 2015 concernant des travaux de bâtiments pour la création d'un vestiaire pour le personnel et d'un WC pour les veilleuses de nuit.

Le personnel a demandé à ce qu'un rappel d'utilisation du défibrillateur soit réalisé et qu'un plan d'intervention soit mis en place pour ce qui concerne la gestion des détecteurs incendie dans les appartements.

Mme RICHARD précise qu'avec une partie de la commission EAMS (Mme MOTHET, Mme VALLADE, Mme MITAULT), une rencontre avec chaque résident va être organisée, afin de mieux cerner les attentes de chacun.

Réunion Communauté de Communes:

Mr le Maire indique que les travaux concernant l'installation de ZETA au niveau de la Communauté de Communes avancent. Il précise que le matériel sera acheté par la Communauté de Communes. Un loyer sera versé par la société pour compenser les coûts d'investissement. Un bail de 20 ans est signé avec la Communauté de Communes. Il est rappelé que l'entreprise ZETA en plus de son activité de production de pellets propose à la vente des chaudières et des poêles.

Pour les communes qui possèdent déjà une chaudière bois, il est demandé de se faire homologuer par le fabricant de la chaudière, la possibilité d'utilisation de granulés déchets verts ZETA.

Au niveau des déchetteries, pour permettre l'utilisation par la société ZETA de certains types de déchets, il convient de se faire valider la procédure réglementaire transformant des produits déchets en produits combustibles.

Eco village Mr Etienne FRANCK a bien confirmé qu'au cours du 1er semestre 2015, le projet devrait démarrer.

Bulletin municipal:

Mesdames CHARTIER et RICHARD indiquent qu'elles ont travaillé sur le prochain bulletin municipal. Une réunion de la commission se réunira le vendredi 12 décembre à 20 heures 30 à la Mairie.

Questions diverses

Date des Voeux :

Ils auront lieu le samedi 17 Janvier à 17 heures à la Salle des Fêtes.

Une porte ouverte au niveau de la Cavalière sera faite ce même jour à partir de 16 heures

Nuits Romanes:

Madame CHARTIER, fait part au Conseil Municipal de l'avancement des travaux. Le dossier est déposé et complet et a été enregistré. Reste à préciser les dates retenues.

Indemnité de Conseil allouée au receveur municipal

Le Conseil Municipal

Vu l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les et leurs établissements aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16/12/1983, fixant les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil aux comptables du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les collectivités territoriales pour la confection des documents budgétaires,

Vu le renouvellement général des conseils municipaux les 9 et 16 mars 2008, et conformément à l'article 3 de l'arrêté du 16/12/1983.

Décide :

- De demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil durant l'absence de Mme BLUGEON,
- D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an.
- Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16/12/1983 et sera attribuée à FRANCHET Viviane , receveur municipal.

Indemnité cantonniers pour surveillance de la station

Le Conseil Municipal décide de porter à 250 € par an l'indemnité versée aux cantonniers (Dauger F. et Beaudrin B.) pour la surveillance de la station pour l'année 2014.

Cette indemnité sera imputée sur le budget assainissement et payable en décembre.

PERSONNEL TERRITORIAL- Paiement des heures supplémentaires et complémentaires.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de prendre une délibération autorisant le paiement des heures supplémentaires et complémentaires pour l'ensemble des agents stagiaires, titulaires ou non titulaires de la collectivité.

Considérant que le personnel de la Commune peut être appelé, selon les besoins du service, à effectuer des heures complémentaires dans la limite de la durée légale du travail et des heures supplémentaires au-delà de la durée légale du travail à la demande du Maire,

Considérant que le nombre d'heures complémentaires effectuées par les agents à temps non complet ne peut conduire au dépassement du temps légal par semaine. Les heures effectuées au-delà du temps légal par semaine relèveront du régime des heures supplémentaires selon l'indice détenu par l'agent et conformément aux modes de calcul définis par le décret 2002-60 du 14 janvier 2002 et les heures complémentaires seront rémunérées sur la base du traitement habituel de l'agent.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

- autorise le paiement des heures complémentaires et supplémentaires effectuées selon les besoins du service par le personnel stagiaire, titulaire et non titulaire de la collectivité.

Avenant contrat Martine PASQUET :

Le Maire indique au Conseil Municipal que suite à l'accroissement d'activité, il propose de passer la durée hebdomadaire du contrat de travail de Mme PASQUET Martine de 15 heures à 18 heures.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte cette proposition et autorise le Maire à signer un avenant à son contrat le faisant passer de 15 heures à 18 heures en durée hebdomadaire à compter du 1er Janvier 2015.

Regroupement budgets EDE

Le Maire présente au Conseil Municipal une proposition de regroupement du budget EDE vers le budget principal de la Commune.

Il explique que ce budget n'a plus de raison d'exister étant donné que la seule activité qu'il ait soit la location d'une habitation et que la vocation économique qu'il avait au départ, n'a plus lieu d'être puisque celle-ci est de la compétence de la Communauté de Communes à laquelle nous sommes rattachés.

Il rappelle que ce budget était assujéti à la TVA, mais que l'activité qu'il avait depuis plusieurs années ne concernait plus des opérations éligibles.

Décisions modificatives :

Budget Assainissement :

<i><u>OBJET DES CREDITS</u></i>	DIMINUTION SUR CREDITS DEJA ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	Chapitre et article	sommes	Chapitre et article	sommes
Personnel extérieur au service	621	-3930		
Autres matières et fournitures	6068	3800		
Intérêts réglés à l'échéance	66111	130		

Budget EAMS :

<i><u>OBJET DES CREDITS</u></i>	DIMINUTION SUR CREDITS DEJA ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	Chapitre et article	sommes	Chapitre et article	sommes

Intérêts réglés à l'échéance	66111	178		
Autres charges exceptionnelles	678	-178		
Construction	2313-1018	50000		
Construction	2313-1019	-19000		
Construction	2313-1020	-20000		
emprunts			1641	11000
Construction	2313 (040)	3000		
Construction	2313 - 1018	-3000		
Fourniture de petits équipement	60632	3000		
Immobilisations corporelles			72 (042)	3000
Autres charges financières	668	300		
Autres charges exceptionnelles	678	-300		

Budget Lotissement le Hameau des Buis :

<u>OBJET DES CREDITS</u>	DIMINUTION SUR CREDITS DEJA ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	Chapitre et article	sommes	Chapitre et article	sommes
Terrains aménagés	3555 (040)	17000		
Virement de la section de fonct			021	17000
Virement à la section d'invest	023	17000		
Variation des stocks de terrains			71355 (042)	17000

Budget Principal :

<u>OBJET DES CREDITS</u>	DIMINUTION SUR CREDITS DEJA ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	Chapitre et article	sommes	Chapitre et article	sommes
Autres emplois d'insertion	64168	6000		
autres			74718	6000
Intérêts des comptes courants	6615	200		
Autres charges exceptionnelles	678	-200		
Dépôts et cautionnements	165	150		
Dépôts et cautionnement reçus			165	150
Autres install., materiel et outil	2158	4200		
Virement de la section de fonctionnement			021	2400
Fonds compensation TVA			10222	1800
Virement à la section d'investissement	023	2400		
Produits exceptionnels de gestion			7788	2400
Autres charges exceptionnelles	678	-62		
Autres restit. au titre dégrevement	7391178	62		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable et autorise le Maire à procéder à ce regroupement et le charge d'en informer les administrations concernées.

Le prochain Conseil Municipal se tiendra le 23 janvier à 20 heures 30.

Plus rien n'étant à l'Ordre du Jour, la séance est levée.